

Parc amazonien de Guyane

Objectif 01-2: Eradiquer l'orpaillage de la zone coeur

[...]

SOUS-OBJECTIF I-2-3: Optimiser la lutte contre l'orpaillage en zone de coeur

[...]

- **Mesure coeur CI-2-3-2 Renforcer la coopération entre les forces de l'ordre et les agents du Parc national, à tous les niveaux, pour optimiser le traitement des données de surveillance et faciliter l'intervention des forces de l'ordre sur le territoire**

Il s'agit d'optimiser la coopération sur le terrain entre les agents de l'Établissement public et les forces de l'ordre en charge de la lutte contre l'orpaillage illégal à différents niveaux ; cela afin d'optimiser le traitement des données de surveillance et faciliter l'intervention des forces de l'ordre sur le territoire (appui à la préparation des opérations, voire à leur déroulement dans une certaine mesure).

Rôle de l'EPPAG : pilote.

Partenaires identifiés : Préfecture, ONF, Gendarmerie nationale, FAG, douanes, PAF, autres forces de police.

[...]

- **Mesure coeur CI-2-3-5 Structurer la brigade nature pour permettre la mise en oeuvre d'un appui opérationnel des agents de l'établissement public du Parc national aux forces de l'ordre**

Cette mesure renvoie aux termes développés dans la mesure I-2-4-1 en zone de libre adhésion (page 61).

Rôle de l'EPPAG : pilote.

Partenaires identifiés : DEAL, FAG, Gendarmerie nationale, Parquet.

Page 107 de la Charte PAG

Référence ID de l'article : #2974

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-13 08:27